

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240315-DEC2024-026-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-026

Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat - Décision rectificative

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de l'OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

Il a été décidé lors de la décision n° D2023-116 d'accorder une subvention de 313 € pour le dossier de Monsieur LESPINASSE. Suite à une erreur matérielle sur le montant de la subvention, il convient d'apporter une modification.

- DECIDE d'attribuer une aide de 1 500 € en faveur de Monsieur LESPINASSE – 01150 LEYMENT pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie et de supprimer l'engagement pris lors de la décision n° D2023-116.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 15 mars 2024
Publiée le **19 MARS 2024***

Fait à Chazey-sur-Ain, le 15 mars 2024.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

